



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIÈGE SOCIAL DE LA
M.R.C., SIS AU 630 RUE RICHELIEU, À BELOEIL, LE JEUDI 3 MARS 2005, À
20 HEURES.

Étaient présents :

Monsieur Gilles Plante, préfet
Madame Jocelyne Lecavalier, préfète suppléante
Monsieur Gilles Beaudet, conseiller
Monsieur Robert Beaudry, conseiller
Monsieur Marcel Bédard, conseiller
Monsieur Pierre Bourbonnais, conseiller
Monsieur Raymond Billette, conseiller
Monsieur Benoit DeGagné, conseiller
Monsieur Guy Dubé, conseiller
Monsieur Jacques Durand, conseiller
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller
Monsieur Michel Gilbert, conseiller
Monsieur Yves Laganière, conseiller

Monsieur Bernard Roy, secrétaire-trésorier de la M.R.C. de La Vallée-du-
Richelieu, assistait également à la séance.

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant constaté le quorum, le préfet procède à l'ouverture de la séance.

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Dubé
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Intervention de l'assistance
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2005
5. Correspondance
6. Bordereau des comptes à payer
7. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 février 2005 du
Comité consultatif agricole
8. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 février 2005 du
Comité consultatif régional d'aménagement
9. Dépôt du compte rendu de la réunion du 24 février 2005 du Comité des
finances



No de résolution
ou annotation

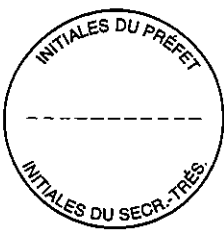
Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

10. Avis de conformité : règlements d'urbanisme
 - 10.1 Ville de Beloeil : règlement numéro 1248-100-2004 modifiant le règlement de zonage
 - 10.2 Ville de Chambly : règlement numéro 93-03-18A modifiant le règlement de lotissement
 - 10.3 Ville de Mont-Saint-Hilaire : règlement numéro 845-109 modifiant le règlement de zonage
 - 10.4 Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu : règlement numéro 2001-10-02 modifiant le règlement sur le P.A.E.
 - 10.5 Ville de Saint-Basile-le-Grand : règlement numéro U-120-96 modifiant le règlement de zonage
 - 10.6 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil : règlement numéro 91.21.67.04 modifiant le règlement de zonage
11. Règlement numéro 14-27 : entrée en vigueur
 - 11.1 Règlement numéro 14-25 modifiant le Schéma d'Aménagement
 - 11.2 Règlement de contrôle intérimaire agricole : avis de motion
12. C.L.D. : entente de partenariat FLI/SOLIDE
13. Pacte rural : adoption du rapport annuel 2004
 - 13.1 Formation des pompiers : entente avec des formateurs
14. Nomination d'un représentant de la municipalité de McMasterville au sein du Comité consultatif régional d'aménagement
 - 14.1 Siège social M.R.C.
15. Demandes d'appui
 - 15.1 Table des préfets de la Montérégie : dispositions relatives aux cours d'eau prévues au projet de Loi 62
 - 15.2 Plan quinquennal de la CRÉ Montérégie
16. Divers
17. Interventions de l'assistance
18. Clôture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 3. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune intervention de la part de l'assistance.



No de résolution
ou annotation

05-03-046

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 3 FÉVRIER 2005**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry**

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2005 soit
et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 5. CORRESPONDANCE

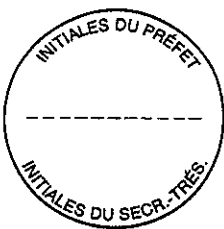
- | | | |
|--------|----------|---|
| 05-200 | 26-01-05 | Lettre de MONSIEUR DENIS BOISVERT, directeur général et secrétaire trésorier, M.R.C. DU BAS-RICHELIEU, nous transmettant leur projet de plan de gestion des matières résiduelles. |
| 05-201 | 26-01-05 | Lettre de MONSIEUR HAROLD ELLEFSEN, greffier adjoint, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant le second projet du règlement d'urbanisme numéro U-120-96, pour avis de conformité. |
| 05-202 | 26-01-05 | Lettre de MONSIEUR HAROLD ELLEFSEN, greffier adjoint, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant un extrait du procès-verbal prenant acte des procès-verbaux des séances des 24 novembre et 13 décembre 2004 du Conseil de la M.R.C. |
| 05-203 | 26-01-05 | Lettre de MONSIEUR HAROLD ELLEFSEN, greffier adjoint, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant la résolution numéro 2005-01-012 approuvant les prévisions budgétaires 2005 de la M.R.C. |
| 05-204 | 26-01-05 | Courriel de MONSIEUR STÉPHANE FOREST, directeur général adjoint, M.R.C. DES MASKOUTAINS, transmettant la résolution numéro 05-01-10 demandant notre appui relativement à l'intention du gouvernement du Québec d'imposer une redevance sur l'eau, ainsi que la résolution numéro 05-01-10 appuyant la M.R.C. de Kamouraska concernant la responsabilité des ponts municipaux. |
| 05-205 | 27-01-05 | Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, directrice des Services juridiques et greffier, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 845-109, pour avis de conformité. |
| 05-206 | 27-01-05 | Lettre de MADAME MARIE-PIER LAMARCHE, greffier, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant le règlement d'emprunt numéro 378, pour avis d'opportunité. |



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- | | | |
|--------|----------|--|
| 05-207 | 27-01-05 | Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, secrétaire-trésorier, M.R.C. HAUT-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 9941-05 adoptant le règlement numéro 387 modifiant leur schéma d'aménagement. |
| 05-208 | 27-01-05 | Lettre de MADAME ANNIE GIGUÈRE, représentante de service, DESJARDINS, SÉCURITÉ FINANCIÈRE, nous transmettant notre contrat d'assurance collective pour l'année 2005. |
| 05-209 | 28-01-05 | Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 93-03-18A, pour avis de conformité. |
| 05-210 | 28-01-05 | Lettre de MADAME JUDITH VIEN, coordonnatrice de stages, UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE, nous informant sur les stages pour les étudiant(e)s de la maîtrise en environnement. |
| 05-211 | 28-01-05 | Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant la résolution numéro 2005-01-42 portant sur l'approbation d'une entente entre l'École nationale des pompiers du Québec et la M.R.C. |
| 05-212 | 28-01-05 | Lettre de MADAME NANCY POIRIER, greffière, VILLE DE RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 05-01-014 portant sur leur position face au schéma métropolitain et de développement de la C.M.M. |
| 05-213 | 28-01-05 | Lettre de MONSIEUR JEAN-PHILIPPE GUAY, attaché politique, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DU SPORT ET DU LOISIR, accusant réception de notre résolution numéro 04-11-265 relative au programme progressif de remise partielle de la taxe fédérale sur l'essence. |
| 05-214 | 28-01-05 | Lettre de MADAME CAROLE MAJEAU, attachée politique, CABINET DU MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, accusant réception de notre second projet de schéma de couverture de risques incendie. |
| 05-215 | 28-01-05 | Télocopie de MONSIEUR ARMAND POUPART JR, POUPART & POUPART, transmettant un avis juridique relativement au projet d'acquisition d'une partie de la montagne de Rougemont. |
| 05-216 | 31-01-05 | Lettre de MONSIEUR STÉPHANE FOREST, directeur général adjoint, M.R.C. DES MASKOUTAINS, nous transmettant les documents relatifs au Bureau des délégués de notre M.R.C. et de la M.R.C. des Maskoutains, du 10 février 2005. |
| 05-217 | 31-01-05 | Lettre de MONSIEUR GÉRARD BEAUDET, professeur titulaire et directeur, UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, nous informant sur les possibilités d'engager des stagiaires en urbanisme. |



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- | | | |
|--------|----------|---|
| 05-218 | 31-01-05 | Lettre de MONSIEUR STÉPHANE FOREST, directeur général adjoint, M.R.C. DES MASKOUTAINS, nous transmettant un avis public portant sur l'entrée en vigueur du règlement numéro 04-153 modifiant leur schéma d'aménagement. |
| 05-219 | 31-01-05 | Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 1248-100-2004, pour avis de conformité. |
| 05-220 | 31-01-05 | Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, secrétaire-trésorier, M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU, accusant réception de notre règlement numéro 14-27 modifiant le Schéma d'Aménagement. |
| 05-221 | 31-01-05 | Courriel de MADAME HÉLÈNE GRENIER, secrétaire, M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU, transmettant la liste de leur Bureau des délégués pour l'année 2005. |
| 05-222 | 01-02-05 | Télexcopie de MONSIEUR BERNARD GAGNON, maire, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, transmettant l'état des revenus et dépenses de la CRÉ Montérégie Est au 31 décembre 2004. |
| 05-223 | 01-02-05 | Lettre de MADAME MARTINE RUEL, directrice, COGEBY, nous remerciant pour notre appui financier. |
| 05-224 | 01-02-05 | Lettre de MONSIEUR PATRICK SABOURIN, président, CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU BIOALIMENTAIRE DE LA MONTÉRÉGIE (CDBM), nous invitant à un dîner conférence dans le cadre de sa 9 ^{ème} assemblée annuelle, le 14 mars 2005. |
| 05-225 | 02-02-05 | Lettre de MADAME AGATHE SIMARD, directrice régionale – Richelieu et directrice – Services à la clientèle, HYDRO-QUÉBEC, nous informant de leurs orientations vis à vis notre Schéma d'Aménagement. |
| 05-226 | 02-02-05 | Lettre de MONSIEUR CHRISTIAN LA VERDIÈRE, directeur, direction de l'infrastructure municipale et de la géomatique, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DU SPORT ET DU LOISIR, nous transmettant un cédérom incluant la nouvelle base de données du Rôle d'évaluation foncière 2004. |
| 05-227 | 03-02-05 | Courriel de MONSIEUR MARTIN CHIASSON, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL ET DE LA RECHERCHE, nous demandant de produire un second rapport d'activité dans le cadre du Pacte rural. |
| 05-228 | 03-02-05 | Courriel de MADAME MARTINE RUEL, directrice, COGEBY, nous invitant à leur assemblée générale annuelle, le 12 mars 2005. |



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

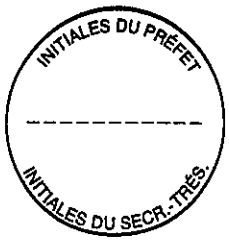
- | | | |
|--------|----------|--|
| 05-229 | 04-02-05 | Lettre de MONSIEUR MICHEL BELZILE, président, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, relativement au renouvellement de notre cotisation pour l'année 2005. |
| 05-230 | 04-02-05 | Lettre de MONSIEUR GÉRARD GUIMOND, directeur général, COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ D'AIDE À DOMICILE "AIDE-ATOUT", nous remerciant de notre appui et transmettant des documents sur les aspects financiers de l'entreprise. |
| 05-231 | 04-02-05 | Lettre de MADAME ISABELLE SIMARD, directrice générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 2001-07-04, 2002-06-03 et 2001-10-02, pour avis de conformité. |
| 05-232 | 04-02-05 | Télécopie de MONSIEUR DANIEL BOUCHER, commandant, SÛRETÉ DU QUÉBEC, transmettant copies de lettres adressées à MESSIEURS GILLES PLANTE ET GILLES BEAUDET, relativement au renouvellement de la convention collective des policiers. |
| 05-233 | 07-02-05 | Lettre de MONSIEUR CLAUDE MARCHESSAULT, LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE, nous invitant à participer au "Colloque sur le développement des pistes cyclables de la Montérégie" qui se tiendra le 1 ^{er} avril 2005. |
| 05-234 | 07-02-05 | Lettre de MONSIEUR PASCAL BIGRAS, directeur général, et de MADAME MAGGY HINSE, chargée de projets, NATURE-ACTION QUÉBEC, nous transmettant une offre de service professionnel pour certaines problématiques environnementales municipales. |
| 05-235 | 07-02-05 | Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier et directeur général, M.R.C. DE ROUSSILLON, nous transmettant le règlement numéro 93 modifiant leur règlement de contrôle intérimaire numéro 49. |
| 05-236 | 07-02-05 | Lettre de MONSIEUR JEAN-MARC FOURNIER, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DU SPORT ET DU LOISIR, nous informant de la conformité du règlement numéro 14-27 aux orientations gouvernementales. |
| 05-237 | 07-02-05 | Lettre de MONSIEUR ALAIN BEAUREGARD, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, demandant de retirer le règlement numéro 277-96-029-M de l'ordre du jour de la séance du Conseil de la M.R.C. du 3 février 2005. |
| 05-238 | 08-02-05 | Lettre de MONSIEUR MICHEL GAGNON, directeur général, M.R.C. DE DRUMMOND, nous transmettant le règlement numéro MRC-465 relatif à leur plan de gestion des matières résiduelles. |



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- | | | |
|--------|----------|--|
| 05-239 | 09-02-05 | Lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, secrétaire, TABLE DES PRÉFETS DE LA MONTÉRÉGIE, transmettant les résolutions numéros 250-02-05 et 251-02-05 relatives à la position de la F.Q.M. sur les dispositions en matière de cours d'eau. |
| 05-240 | 09-02-05 | Lettre de MONSIEUR MARCEL COMIRÉ, coordonnateur, COVABAR, nous invitant à participer à une conférence de presse sur la Phase I du chantier du ruisseau des Trente, le 9 février 2005. |
| 05-241 | 09-02-05 | Lettre de MONSIEUR DENIS MEUNIER, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 705-05 et 707-05, pour avis de conformité. |
| 05-242 | 09-02-05 | Lettre de MONSIEUR THOMAS J. MULCAIR, ministre, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, nous transmettant un document, intitulé : "Programme de détermination des cotes de crues", et nous demandant d'intégrer les cotes de crues à notre Schéma d'Aménagement. |
| 05-243 | 10-02-05 | Lettre de MADAME FRANCINE AUCLAIR, direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 91.21.67.04 et 91.21.68.04, pour avis de conformité. |
| 05-244 | 10-02-05 | Télécopie de LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS transmettant l'ordre du jour de la prochaine assemblée des M.R.C. de la F.Q.M., les 17 et 18 février 2005. |
| 05-245 | 11-02-05 | Lettre de MADAME ISABELLE LEROUX, avocate, POUPART & POUPART, nous informant que la date d'audition de la cause M.R.C. Vallée-du-Richelieu et M.R.C. Lajemmerais c. Pierre Paradis et als. sera reportée. |
| 05-246 | 11-02-05 | Télécopie de MONSIEUR MICHEL BELZIL, président, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, transmettant un communiqué sur l'état des schémas de couverture en incendie. |
| 05-247 | 14-02-05 | Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant la convention de bail relativement à la location de la Maison Villebon. |
| 05-248 | 14-02-05 | Lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, directeur général, M.R.C. DE ROUVILLE, accusant réception de notre projet de règlement numéro 14-27 modifiant le Schéma d'Aménagement. |



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- | | | |
|--------|----------|---|
| 05-249 | 14-02-05 | Lettre de MADAME ANNE-MARIE PIÉRARD, greffière adjointe, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant la résolution numéro 2005-21 relativement à la répartition des sommes provenant de la taxe sur le carburant. |
| 05-250 | 14-02-05 | Lettre de MONSIEUR JEAN LAPLANTE et de MESDAMES MARTINE RUEL ET DIANE BILODEAU, COGEBY, nous remerciant pour le renouvellement de notre adhésion. |
| 05-251 | 15-02-05 | Télécopie de MADAME GENEVIÈVE LAMARCHE, REGROUPEMENT DES RÉCUPÉRATEURS ET DES RECYCLEURS DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION DU QUÉBEC (3R MCDQ), nous invitant à leur colloque, les 10 et 11 mars 2005. |
| 05-252 | 15-02-05 | Télécopie de MONSIEUR ANDRÉ DUBREUIL, directeur du Service des ressources matérielles, COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES, relativement à la disponibilité de leurs terrains à McMasterville. |
| 05-253 | 16-02-05 | Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, secrétaire-trésorier, M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU, nous transmettant un cédérom du règlement numéro 388 modifiant leur schéma d'aménagement. |
| 05-254 | 16-02-05 | Lettre de MADAME MARIE-PIER LAMARCHE, greffier, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 243-68, pour avis de conformité. |
| 05-255 | 16-02-05 | Lettre de MADAME DANIELLE THÉORÊT, directrice des services de maintien en milieu de vie naturel, et de MONSIEUR JEAN-YVES LEBLANC, directeur général, CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX RICHELIEU-YAMASKA, nous invitant à la présentation officielle du répertoire des résidences privées hébergeant les personnes âgées, le 26 février 2005. |
| 05-256 | 16-02-05 | Télécopie de MONSIEUR ARMAND POUPART JR, avocat, POUPART & POUPART, nous informant de la nouvelle date de l'appel du dossier M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu et M.R.C. de Lajemmerais c. Pierre Paradis et al. |
| 05-257 | 17-02-05 | Lettre de MONSIEUR CAMILLE COURCHESNE, directeur des statistiques économiques et sociales, INSTITUT DE LA STATISTIQUE, nous transmettant un bulletin sur l'évolution du nombre de travailleurs dans les M.R.C. de 1998-2002. |
| 05-258 | 17-02-05 | Lettre de MADAME LUCIE BOIVIN, adjointe administrative, CABINET DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, accusant réception de notre lettre d'appui à la M.R.C. MARIA-CHAPDELAINÉ concernant le projet de redevance sur l'eau. |



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- | | | |
|--------|----------|--|
| 05-259 | 17-02-05 | Courriel de MONSIEUR STÉPHANE FOREST, directeur général adjoint, M.R.C. DES MASKOUTAINS, transmettant la résolution numéro 05-02-21 demandant notre appui relativement au programme de remboursement des taxes foncières aux agriculteurs. |
| 05-260 | 17-02-05 | Lettre de MONSIEUR CHRISTIAN LÉVESQUE, directeur des ventes, GROUPE ALTA HAUTS-MONTS, nous soumettant une offre de services pour des orthophotographies. |
| 05-261 | 18-02-05 | Lettre de MONSIEUR GÉRARD BOUTIN, président, GÉOMONT, nous convoquant à leur assemblée générale annuelle, le 10 mars 2005. |
| 05-262 | 18-02-05 | Lettre de MONSIEUR SYLVAIN BERTHIAUME, directeur général, CRÉ MONTÉRÉGIE EST, demandant la collaboration de la M.R.C. dans le cadre d'une consultation visant à produire un plan quinquennal de développement. |
| 05-263 | 18-02-05 | Copie d'une lettre de MADAME JOANE SAULNIER, secrétaire-trésorier, M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU, adressée à MONSIEUR MICHEL BELZIL, président, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, transmettant les résolutions numéros 10012-05 et 10013-05 relativement à la gestion des cours d'eau. |
| 05-264 | 18-02-05 | Lettre de MONSIEUR HAROLD ELLEFSEN, greffier adjoint, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant un extrait de procès-verbal prenant acte du procès-verbal de la séance du 13 janvier 2005 du Conseil de la M.R.C. |
| 05-265 | 18-02-05 | Lettre de MADAME DORIS PARENT, directrice générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous informant de l'annulation des procédures pour le règlement d'urbanisme numéro 91.21.67.04. |
| 05-266 | 18-02-05 | Lettre de MONSIEUR HAROLD ELLEFSEN, greffier adjoint, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro U-120-96, pour avis de conformité. |
| 05-267 | 18-02-05 | Lettre de MONSIEUR HAROLD ELLEFSEN, greffier adjoint, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros U-120-97, U-120-99 et U-130-35, pour avis de conformité. |
| 05-268 | 18-02-05 | Télocopie de MONSIEUR ARMAND POUPART JR, avocat, POUPART & POUPART, nous transmettant une copie du jugement relativement à la cause M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu c. Pattison Québec inc et la ville de Carignan. |



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

PUBLICATIONS – FÉVRIER 2005

Affaires montérégiennes	Vol. 17, no 5 Janvier / février 2005
Réseaux	Vol. 1, no 9 Janvier 2005
Bio Clips – l'Actualité bioalimentaire	Vol. 13, no 3 25 janvier 2005
Bio Clips – l'Actualité bioalimentaire	Vol. 13, no 4 1 ^{er} février 2005
Bâti-vert	Vol. 9, no 1 Janvier 2005
Courant culturel	Vol. 3, no 8 Février 2005
Quorum	Vol. 30, no 1 Février 2005
Bio Clips – l'Actualité bioalimentaire	Vol. 13, no 5 8 février 2005
Le Métropolitain	Vol. 1, no 1 Février 2005
Bio Clips – l'Actualité bioalimentaire	Vol. 13, no 4 15 février 2005

POINT 6. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Laganière
APPUYÉ PAR Madame Jocelyne Lecavalier

ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer numéro 05-03, du chèque 12050 au chèque 12116, pour un montant total de 222 264,77 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

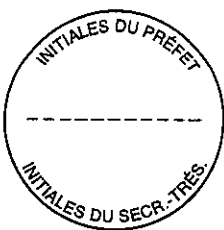
POINT 7. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 FÉVRIER 2005 DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 février 2005 du Comité consultatif agricole.

POINT 8. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 FÉVRIER 2005 DU COMITÉ CONSULTATIF RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 février 2005 du Comité consultatif régional d'aménagement.

05-03-047



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 9. DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 24 FÉVRIER
2005 DU COMITÉ DES FINANCES**

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du compte rendu de la réunion du 24 février 2005 du Comité des finances.

POINT 10. AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENTS D'URBANISME

10.1 Ville de Beloeil : règlement numéro 1248-100-2004 modifiant le règlement de zonage

05-03-048

ATTENDU QUE la ville de Beloeil a adopté le règlement numéro 1248-100-2004 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1248-100-2004, modifiant le règlement de zonage de la ville de Beloeil, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 1248-100-2004, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 05-02-020, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 1248-100-2004 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 1248-100-2004, modifiant le règlement de zonage de la ville de Beloeil, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2 Ville de Chambly : règlement numéro 93-03-18A modifiant le règlement de lotissement

05-03-049

ATTENDU QUE la ville de Chambly a adopté le règlement numéro 93-03-18A modifiant son règlement de lotissement;

ATTENDU QUE le règlement numéro 93-03-18A, modifiant le règlement de lotissement de la ville de Chambly, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 93-03-18A, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 05-02-021, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 93-03-18A est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire



No de résolution
ou annotation

05-03-049
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 93-03-18A, modifiant le règlement de lotissement de la ville de Chambly, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.3 Ville de Mont-Saint-Hilaire : règlement numéro 845-109 modifiant le règlement de zonage

05-03-050

ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire a adopté le règlement numéro 845-109 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 845-109, modifiant le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 845-109, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 05-02-022, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 845-109, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 05-02-009, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 845-109 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Bourbonnais

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 845-109, modifiant le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.4 Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu : règlement numéro 2001-10-02 modifiant le règlement sur le P.A.E.

05-03-051

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a adopté le règlement numéro 2001-10-02 modifiant son règlement sur le P.A.E.;

ATTENDU QUE le règlement numéro 2001-10-02, modifiant le règlement sur le P.A.E. de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 2001-10-02, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 05-02-023, recommande au Conseil de l'approuver;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

05-03-051
(suite)

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 2001-10-02 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Laganière
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 2001-10-02, modifiant le règlement sur le P.A.E. de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.5 Ville de Saint-Basile-le-Grand : règlement numéro U-120-96 modifiant le règlement de zonage

05-03-052

ATTENDU QUE la ville de Saint-Basile-le-Grand a adopté le règlement numéro U-120-96 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro U-120-96, modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Basile-le-Grand, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro U-120-96, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 05-02-024, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro U-120-96 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro U-120-96, modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Basile-le-Grand, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.6 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil : règlement numéro 91.21.67.04 modifiant le règlement de zonage

05-03-053

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil a adopté le règlement numéro 91.21.67.04 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 91.21.67.04 doit être approuvé par la M.R.C. pour entrer en vigueur;

ATTENDU QUE le règlement numéro 91.21.67.04 vise à permettre des usages commerciaux et industriels dans une zone qui correspond à la partie de l'assiette de propriété utilisée par un usage industriel existant en affectation agricole;



No de résolution
ou annotation

05-03-053
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE le Comité consultatif agricole a analysé le règlement numéro 91.21.67.04 et qu'il recommande au Conseil de ne pas l'approuver puisqu'il permet des usages en affectation agricole qui ne sont pas conformes aux orientations gouvernementales;

ATTENDU QUE le Comité consultatif régional d'aménagement a analysé le règlement numéro 91.21.67.04 et qu'il recommande au Conseil de ne pas l'approuver puisqu'il permet des usages en affectation agricole qui ne sont pas conformes aux objectifs du Schéma d'Aménagement

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Laganière

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 91.21.67.04, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, ne soit pas approuvé par le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu puisque les dispositions concernant les usages permis dans la zone 524 qu'il crée ne sont pas conformes aux objectifs du Schéma d'Aménagement concernant les usages permis en affectation agricole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 11. RÈGLEMENT NUMÉRO 14-27 : ENTRÉE EN VIGUEUR

05-03-054

ATTENDU QUE le règlement numéro 14-27, modifiant le Schéma d'Aménagement de façon à reconnaître certaines limites du périmètre d'urbanisation qui ont été modifiées, est entré en vigueur le 4 février 2005;

ATTENDU QUE suite à l'entrée en vigueur d'un règlement de modification au Schéma d'Aménagement, le Conseil doit adopter un document indiquant la nature des modifications qui doivent être apportées aux plans et règlements d'urbanisme, le cas échéant;

ATTENDU QUE ledit document a été déposé au Conseil qui en a pris connaissance et se déclare satisfait

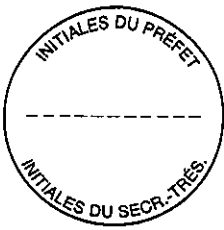
EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry

ET RÉSOLU D'adopter le document, intitulé : "Règlement numéro 14-27 modifiant le Schéma d'Aménagement, règlement numéro 14 : document précisant la nature des modifications aux plans et règlements d'urbanisme", tel que joint à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Jocelyne Lecavalier, préfète suppléante, quitte son siège.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

11.1 Règlement numéro 14-25 modifiant le Schéma d'Aménagement

05-03-055

ATTENDU QUE le Conseil a adopté, par la résolution numéro 03-08-180, le projet de règlement numéro 14-25 modifiant le Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE ledit projet concerne la radiation de deux (2) zones inondables et la reconnaissance d'une dérogation de la zone inondable à Carignan;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement a été acheminé, pour avis, aux M.R.C. adjacentes, au Ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir ainsi qu'à toutes les municipalités du territoire de la M.R.C.;

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé en date du 7 août 2003;

ATTENDU QU'une assemblée publique, portant sur le projet de règlement numéro 14-25, s'est tenue le 17 novembre 2003 et qu'un résumé a été déposé au Conseil

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry**

ET RÉSOLU D'adopter le règlement numéro 14-25, intitulé : "Règlement modifiant le règlement numéro 14 relatif au Schéma d'Aménagement", tel que joint à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Jocelyne Lecavalier revient occuper son siège.

11.2 Règlement de contrôle intérimaire agricole : avis de motion

05-03-056

AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR RAYMOND BILLETTE À L'EFFET QU'À UNE PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL, IL SERA SOUMIS, POUR ADOPTION, UN RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE, RÈGLEMENT NUMÉRO 33-02, AUX FINS DE PRÉVOIR, DANS LES AFFECTATIONS AGRICOLES ÉTABLIES EN VERTU DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT, RÈGLEMENT NUMÉRO 14, UNE MODIFICATION DE LA RÉPARTITION DES USAGES AFFÉRENTS AUX ACTIVITÉS AGRICOLES D'ÉLEVAGE À FORTE CHARGE D'ODEUR AINSI QUE LE NOMBRE MAXIMAL D'ENDROITS DESTINÉS À DES USAGES IDENTIQUES OU SIMILAIRES D'ÉLEVAGES PORCINS, LA DISTANCE MINIMALE QUI DOIT SÉPARER DE TELS ENDROITS OÙ LA SUPERFICIE MAXIMALE DE PLANCHER OU DE TERRAIN QUI PEUT ÊTRE DESTINÉE À DE TELS USAGES.

POINT 12. C.L.D. : ENTENTE DE PARTENARIAT FLI/SOLIDE

05-03-057

ATTENDU QUE la F.Q.M., le fonds de solidarité F.T.Q. et SOLIDEQ ont conclu une entente cadre afin de favoriser la mise en place d'un renforcement et d'un partenariat FLI/SOLIDE;



No de résolution
ou annotation

05-03-057
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- ATTENDU QUE le M.D.E.R.R. reconnaît le C.L.D. et la SOLIDE à titre d'intervenants de première ligne dans le financement local des P.M.E.;
- ATTENDU QUE le M.D.E.R.R., dans un souci d'efficacité, propose aux M.R.C. le jumelage des FLI et des SOLIDE;
- ATTENDU QUE le C.L.D. et la SOLIDE ont une mission convergente de développement de l'économie et de l'emploi;
- ATTENDU QU'il est opportun d'harmoniser le positionnement des FLI et des SOLIDE sur le plan du financement local;
- ATTENDU QUE les partenaires de l'entente cadre de renforcement veulent assurer l'harmonisation des décisions d'investissement en lien avec le PALÉE

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Gilles Beudet**

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu accepte la mise en place d'un partenariat FLI/SOLIDE visant le créneau d'investissement de 125 000 \$ et moins, afin de consolider l'offre de financement local et d'en faciliter l'accès aux entrepreneurs et ce, tel que défini dans l'«Entente de renforcement et de partenariat FLI/SOLIDE» annexée à la présente (annexe 1) pour en faire partie intégrante.

QUE la M.R.C. accepte le jumelage des interventions FLI/SOLIDE à l'exception des projets de financement direct aux promoteurs, volet "relève", qui ne sont pas admissibles pour la SOLIDE, mais admissibles pour le FLI.

QUE la M.R.C. mandate le C.L.D. afin de conclure une convention de partenariat avec la SOLIDE, annexée à la présente (annexe 2) pour en faire partie intégrante.

QUE la M.R.C. accepte la mise en place d'un comité d'investissement commun (C.I.C.), dont le rôle est d'appliquer la politique d'investissement commune FLI/SOLIDE établie dans le cadre de la convention de partenariat.

QUE la M.R.C. nomme monsieur Marcel Bédard représentant élu de la M.R.C. au sein du C.I.C./SOLIDE.

QUE la M.R.C. mandate le C.L.D. afin d'effectuer la gestion de la SOLIDE et ce, sans frais.

QUE le C.L.D. puisse établir, s'il y a lieu, un partenariat avec la S.A.D.C. en ce qui concerne les dossiers d'investissement FLI/SOLIDE.

QUE la M.R.C. s'engage à déployer les meilleurs efforts pour donner effet à l'entente de renforcement et de partenariat FLI/SOLIDE.

QUE le préfet et le secrétaire-trésorier de la M.R.C. soient autorisés à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

05-03-058

POINT 13. PACTE RURAL : ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2004

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a conclu un Pacte rural avec le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, de concert avec le C.L.D. de La Vallée-du-Richelieu, a procédé à l'accomplissement du Pacte rural;

ATTENDU QU'un rapport annuel des activités relatives au Pacte rural doit être complété par la M.R.C.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Raymond Billette
APPUYÉ PAR Monsieur Benoit DeGagné

ET RÉSOLU QUE le rapport annuel 2004 des activités, relatives à l'accomplissement du Pacte rural de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.1 Formation des pompiers : entente avec des formateurs

05-03-059

ATTENDU QUE les municipalités locales ont convenu de confier à la M.R.C. la responsabilité d'assumer la logistique relative à la dispense des cours "Pompier 1";

ATTENDU QUE pour ce faire, il est opportun pour la M.R.C. de retenir les services de personnes dont les compétences sont reconnues par l'École nationale des pompiers du Québec;

ATTENDU QUE la M.R.C. peut conclure une entente avec des personnes dont les services seront rendus disponibles pour la dispense desdits cours à la demande de la M.R.C.;

ATTENDU QUE la M.R.C. se dit intéressée à établir une banque d'instructeurs reconnus et disponibles pour la dispense desdits cours;

ATTENDU QUE messieurs Michel Carignan, Michel Roy et Sylvain St-Pierre, instructeurs reconnus par l'École nationale des pompiers du Québec, ont proposé leurs services à la M.R.C. à raison de 45,00 \$ l'heure, incluant le support technique

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Bédard
APPUYÉ PAR Monsieur Guy Dubé

ET RÉSOLU QUE le préfet et le secrétaire-trésorier de la M.R.C. soient et sont mandatés par le Conseil pour procéder à la signature d'ententes relatives à la dispense des cours "Pompier 1" afin de constituer une banque d'instructeurs formée de messieurs Michel Carignan, Michel Roy et Sylvain St-Pierre selon un taux horaire de 45,00 \$ l'heure, support technique inclus, le tout tel que présenté aux membres du Conseil dans le texte de l'entente à cet effet, jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 14. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ DE
McMASTERVILLE AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF RÉGIONAL
D'AMÉNAGEMENT**

05-03-060

ATTENDU QUE la municipalité de McMasterville, par sa résolution numéro 2005-27, désire remplacer son représentant au sein du Comité consultatif régional d'aménagement;

ATTENDU QUE, par la résolution numéro 2005-27, la municipalité de McMasterville propose la candidature de monsieur Charles Laliberté à titre de représentant au sein du Comité;

ATTENDU QUE, selon les règlements de régie interne du Comité, c'est au Conseil de la M.R.C. de procéder à la nomination des représentants d'une municipalité au sein du Comité consultatif régional d'aménagement

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Gilles Beaudet**

ET RÉSOLU QUE monsieur Charles Laliberté soit et est nommé à titre de représentant de la municipalité de McMasterville, au sein du Comité consultatif régional d'aménagement.

14.1 Siège social de la M.R.C.

05-03-061

ATTENDU QUE des démarches relatives à la relocalisation du siège social de la M.R.C. ont été entreprises par le Conseil;

ATTENDU QUE plusieurs possibilités de relocalisation ont été analysées par un consultant spécialisé à ce sujet;

ATTENDU QUE le rapport produit par le consultant a été déposé aux membres du Conseil;

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis qu'un comité ad hoc du siège social régional doit être mis sur pied pour procéder spécifiquement à l'analyse du dossier relatif à la relocalisation du siège social

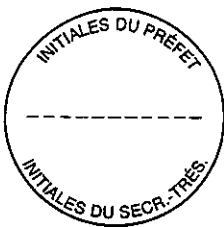
EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Dubé
APPUYÉ PAR Monsieur Benoit DeGagné**

ET RÉSOLU QUE le Comité ad hoc du siège social de la M.R.C. soit et est créé et qu'il soit composé des personnes suivantes, à savoir, madame Jocelyne Lecavalier ainsi que messieurs Raymond Billette, Pierre Bourbonnais, Guy Dubé et Jacques Durand.

QUE le Comité soit et est mandaté à procéder à l'évaluation des possibilités d'achat d'immeuble, à tenter d'établir un montage financier qui tient compte de la participation des divers partenaires et qui illustre clairement la quote-part qui sera occasionnée pour chacune des municipalités de la M.R.C. et de s'adjoindre, si requis, les services des experts nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

05-03-062

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

POINT 15. DEMANDES D'APPUI

15.1 Table des préfets de la Montérégie : dispositions relatives aux cours d'eau prévues au projet de loi 62

ATTENDU QUE les municipalités régionales de comté ont compétence relativement aux cours d'eau;

ATTENDU QU'au sein du gouvernement du Québec, plus d'une définition de "cours d'eau" existe;

ATTENDU QU'il est nécessaire et primordial de définir ce qui est généralement reconnu et considéré à titre de "cours d'eau" afin que les M.R.C. soient en mesure de déterminer l'ensemble de leurs responsabilités et devoirs;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et des Régions s'apprête à adopter le projet de loi numéro 62, lequel projet prévoit, entre autres, une modification de la définition de "cours d'eau" retrouvée au *Code municipal du Québec*;

ATTENDU QUE la définition de "cours d'eau" prévue dans la version du 22 décembre 2004 est exorbitante et démesurée, en plus d'affecter les droits de propriétés privées;

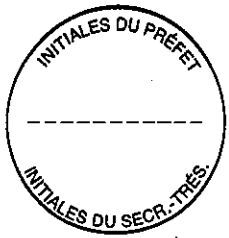
ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et des Régions ne reconnaît pas le rapport de juin 2000 du comité multipartite composé de représentants du ministère, de la Fédération québécoise des municipalités, de l'Union des municipalités du Québec, du ministère de l'Environnement, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et de plusieurs représentants des municipalités régionales de comté;

ATTENDU QUE le rapport de ce comité recommandait que la définition de "cours d'eau" devrait être limitée aux cours d'eau drainant une superficie de plus de 100 hectares;

ATTENDU QUE le ministère de l'époque, le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, a tenu une commission parlementaire sur le projet de loi numéro 62 et ce, au cours du mois de février 2005;

ATTENDU QUE la définition retrouvée à l'article 1 de la proposition législative du 22 décembre 2004, soit : "Sauf dispositions particulières, toute municipalité régionale de comté a compétence à l'égard des cours d'eau à débit régulier ou intermittent, y compris ceux qui ont été créés ou modifiés par une intervention humaine" ne convient pas aux M.R.C. de la Montérégie et à un grand nombre de M.R.C. au Québec;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec envisage la gestion de l'administration en prenant en compte le développement durable (acceptabilité sociale, économie et environnement) et qu'à cet effet, la cohérence et l'arrimage doivent trouver primauté à l'intérieur des lois provinciales;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

05-03-062
(suite)

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement, dans sa *Loi sur la qualité de l'environnement*, n'a pas pris d'engagement à l'effet de retenir la même définition que celle prévue au *Code municipal du Québec*;

ATTENDU QUE la définition proposée entraînera l'application de la Politique de protection des rives et du littoral puisqu'elle s'applique à l'ensemble des cours d'eau

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la Table de concertation des Préfets de la Montérégie pour les motifs évoqués au préambule et demande au Ministre des Affaires municipales et des Régions de modifier la définition de "cours d'eau" retrouvée à la version du 22 décembre 2004 du projet de loi numéro 62, afin de faire en sorte que les fossés drainant une superficie de 100 hectares et moins ne soient pas reconnus à titre de "cours d'eau".

DE solliciter un appui du conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.2 Plan quinquennal de la CRÉ Montérégie

05-03-063

ATTENDU QUE la CRÉ Montérégie entend produire un plan quinquennal de développement;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce projet, la CRÉ prévoit compléter un vaste processus de consultation auprès des représentants de tous les milieux politiques, ministériels, socio-économiques et communautaires du territoire des M.R.C. de son territoire;

ATTENDU QUE pour se faire, la CRÉ demande à la M.R.C. d'établir la date et le lieu de la séance de consultation ainsi que les représentants des organismes intéressés dans notre milieu

EN CONSÉQUENCE

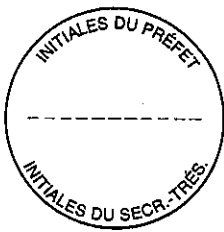
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Dubé
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Gilbert

ET RÉSOLU QUE le préfet et le directeur général de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu soient et sont mandatés pour procéder aux demandes de la CRÉ Montérégie en ce qui concerne le processus de consultation qui sera tenu dans le cadre de l'élaboration de son plan quinquennal de développement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 16. DIVERS

Aucun autre sujet n'est ajouté à ce point.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

POINT 17. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune intervention de la part de l'assistance.

POINT 18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

05-03-064

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Bourbonnais
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand**

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour
ayant été épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 21 heures 15.

Bernard Roy
secrétaire-trésorier

Gilles Plante
préfet

